



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 8 octobre 2025 à 9 h 38 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20251008-2962

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT ET
APPROBATION - RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DU PERSONNEL DE DIRECTION - POLITIQUE DE
RÉMUNÉRATION ET D'ADMINISTRATION DES SALAIRES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de prendre acte du Recueil des conditions de travail du personnel de direction pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

d'approuver:

la Politique de rémunération et d'administration des salaires du personnel de direction pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, incluant l'annexe A concernant les matrices des grilles d'intégration et d'augmentation salariale pour les années 2024 et suivantes;

l'ajustement annuel des taux de salaire pour les années 2024 à 2028 des postes de vérificateur général et d'ombudsman, au même pourcentage que celui des échelles salariales du personnel de direction et d'octroyer les mêmes conditions de travail et avantages sociaux que les autres emplois de direction, tel que prévu au Recueil des conditions de travail du personnel de direction pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

les ajustements à la structure salariale engendrant ainsi le redécoupage du positionnement des emplois dans ladite structure salariale, et ce, tel que joint au sommaire décisionnel, l'abolition du projet pilote lié au programme de reconnaissance du personnel de direction représentant 0,5 % de la masse salariale et d'abolir la provision y étant associée pour les années antérieures;

l'investissement des sommes équivalentes au projet pilote lié au programme de reconnaissance du personnel de direction dans le



nouveau programme d'avantages sociaux flexible représentant 0,5 % de la masse salariale, et ce, à compter de la mise en place estimée à octobre 2026.

(SD-2025-4891)

À 9 h 39, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière